



Procès-verbal du conseil municipal

**Une copie de ce relevé de décisions municipales, est communicable à toute personne présentant une demande écrite à l'attention de Monsieur le Maire de Dommartin.*

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS

Le 18 SEPTEMBRE A VINGT HEURES TRENTE MINUTES

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de DOMMARTIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du Conseil, sous la présidence d'Alain THIVILLIER, Maire

Date de la convocation du CONSEIL MUNICIPAL : Mercredi 13 septembre 2023

Affichage Mairie : Mercredi 13 septembre 2023

Nombre de conseillers	En exercice	23
	Présents	19
	Absents	04
	Votants	23

PRESENTS : M. THIVILLIER Alain, Mme LAVET Catherine, M. BERRAT Jean-Louis, Mme THOMAS Murielle, M. BERTHAULT Yves, Mme ROSAT Aurélie, M. CHARVIN Patrick, M. DE LA TEYSSONNIERE Hervé, Mme LAPALUD Sylvie, Mme PELISSIER Cécile, Mme BARBET Janique. M. DREVET Jean-Nicolas, Mme EYRIGNOUX Rachel, Mme CHAUVIN Anouchka, Mme TOURNIER Béatrice, M. TISSIER Franck, M. ROUX Jérémy, Mme BLEIN Magali, M. DUCARRE Clément.

ABSENTS EXCUSES : M. PERRIER Guy donne pouvoir à M. BERTHAULT Yves ; M. BRAS Didier donne pouvoir à Mme ROSAT Aurélie ; M. EVAUX Denis donne pouvoir à M. ROUX Jérémy ; Mme SANDRIN Laurence donne pouvoir à Mme PELISSIER Cécile.

- **Informations sur les décisions municipales, prises dans le cadre des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

	OBJET	ATTRIBUTAIRE	DATE DE DECISION	MONTANT TTC
24-2023	Récupérateur d'eau de pluie -Local technique	CHALET TENDILLE	04/08/2023	1 867.00 €
25-2023	Fourniture et mise en place de résine terrain tennis (annule et remplace le précédent devis de novembre 2022)	2 ND SERVICE	25 /08/2023	4 776.00 €
26-2023	Réfection voirie impasse des tilleuls	EIFFAGE	25/08/2023	4 257.84 €
27-2023	Réfection voirie chemin de Nely	EIFFAGE	25 /08/2023	8 325.48 €
28-2023	Alimentation pompe – Local technique	OGE	12/09/2023	1 764.00 €

- **Désignation d'un secrétaire de séance :** à l'unanimité désignation de Catherine LAVET comme secrétaire de séance
- **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 27 juin 2023 par M. le Maire et le secrétaire de séance :** Approbation du Procès-Verbal du 27 juin 2023

ORDRE DU JOUR

MARCHES PUBLICS

1)-Attribution marché public : Création de courts extérieurs de PADEL :

Rapporteur : Jean-Louis BERRAT

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir valider l'avis de la CAO réunie le 11 septembre 2023 pour l'attribution du marché cité ci-dessus.

Vu le Procès-Verbal de la Commission d'Appel d'Offres ainsi que le rapport d'analyse portant sur l'avis avant l'attribution du marché : Création de courts extérieurs de PADEL, présentés en séance.

Mme Béatrice TOURNIER demande quand vont démarrer les travaux ainsi que leurs durés.

M. Jean-Louis BERRAT lui répond que le démarrage des travaux est prévu cet automne mais dépendra de la météo, la dalle en béton poreuse ne pouvant pas être réalisée en période de gel. Les travaux devraient approximativement durer au moins 8 semaines dont 3 semaines minimum de séchage de la dalle.

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur l'Adjoint,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

-VALIDE l'avis de la CAO pour l'attribution du marché public : Création de courts extérieurs de PADEL en attribuant le marché public à :

- **ST GROUPE SAS pour un montant de 165 121.60 € HT**

-DIT que Monsieur le Maire sera chargé de toutes les formalités administratives, financières et juridiques liées à cette décision

Délibération n° 51-2023

2-) Réévaluation budgétaire marché - Rénovation énergétique de la mairie de Dommartin :

Rapporteur : Yves BERTHAULT

Vu la délibération n° 30-2021 ayant pour objet le Projet de rénovation énergétique de la Mairie en date du 27 avril 2021, approuvant la validation des travaux pour un montant estimé à 600 000 € HT.

Considérant les nouvelles orientations des travaux.

Considérant la hausse des coûts des matériaux au regard des offres reçues et du contexte de l'inflation.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir réévaluer l'enveloppe budgétaire du marché de rénovation énergétique de la mairie de 600 000 € HT initialement prévue à 800 000 € HT pour l'ensemble des lots.

Mme Béatrice TOURNIER s'interroge sur les conséquences budgétaires.

M. Alain THIVILLIER répond qu'un point financier est en cours de réalisation et permettra de faire le point. Il n'est pas exclu que certains programmes soient décalés si besoin.

M. Hervé DE LA TEYSSONNIERE demande s'il est prévu pour la réfection de la toiture la pose de panneaux photovoltaïque.

M. Yves BERTHAULT répond que cela a été étudié, mais n'est pas possible.

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur l'Adjoint,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

-VALIDE la réévaluation de l'enveloppe budgétaire du marché de rénovation énergétique de la mairie pour un montant de 800 000 €HT que la commune prévoit de financer sur ses fonds propres

-DIT que Monsieur le Maire sera chargé de toutes les formalités administratives, financières et juridiques liées à cette décision

Délibération n° 52-2023

Informations diverses :

- **Rapport d'activités des services 2022 - CCPA**
- **Point rentrée scolaire**

Prochain Conseil Municipal à 20h30 :

Le 10 octobre 2023

Commissions Municipales :

- CAO le 3 octobre 2023

Fin de séance à 21h30